

Groupe de travail 1 : Production de l'UE

Projet d'ordre du jour

Mardi 4 juin 2024 (10h00 – 13h30 CET)

Copa Cogeca (Salle de réunion A), Rue de Trèves 61, 1040 Bruxelles

Interprétation en EN, ES, FR

10h00 Mot de bienvenue du président, Julien Lamothe

10h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (03.04.24)

10h10 Points d'action

- Etat des lieux des points d'action de la dernière réunion - informations

10h15 Obligation de débarquement

- Mise à jour sur l'étude à l'appui de l'évaluation de l'obligation de débarquement, y compris les consultations auprès des parties prenantes, par représentant de la Commission (MARE D3) (à confirmer)
- Échange de vues
- Voie à suivre

10h45 Sensibilisation et rôle des organisations de producteurs

- Présentation des projets financés dans le cadre du Plan de production et de commercialisation par Thomas Kruse, Organisation danoise des pêcheurs producteurs (DFPO)
- Mise à jour sur le document guide répertoriant toutes les organisations de producteurs de la pêche et de l'aquaculture et leur travail par Paul Thomas (EAPO)
- Échange de vues

11h30 Pause

11h45 Critères de durabilité pour les produits de la pêche et de l'aquaculture

- Examen du projet d'avis sur l'élaboration d'indicateurs de durabilité de la pêche par le CTEC
- Voie à suivre

12h45 Observatoire européen des marchés de la pêche et de l'aquaculture (EUMOFA)

- Examen du projet révisé d'avis sur les suggestions d'études à intégrer dans le programme de travail de l'EUMOFA
- Voie à suivre



13h20 Divers

13h25 Résumé des points d'action

13h30 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information + Décision	Obligation d'établissement	Début 2024, la Commission européenne a commandé une étude pour soutenir l'évaluation de l'obligation de débarquement. Le rapport final devrait être remis en janvier 2024. Les parties prenantes seront consultées, par le biais de sondages électroniques et d'entretiens, au cours des deuxième et troisième trimestres de 2024. Les conseils consultatifs seront consultés au moyen d'un questionnaire écrit. Dans le passé, le CCM a fourni des conseils sur le rapport annuel sur la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Dans le cadre du programme de travail de l'année 8 (2023-2024), le MAC s'est engagé à fournir à nouveau des conseils sur la mise en œuvre.	Mise à jour sur l'étude à l'appui de l'évaluation de l'obligation de débarquement par le représentant de la DG MARE. Décision sur la marche à suivre (p. ex., participation au questionnaire écrit).	- Avis
Information	Organisations de producteurs	Le 3 février 2023, le MAC a adopté un avis de sensibilisation sur le rôle des organisations de producteurs. Il a été convenu, à titre d'action, de programmer de brèves présentations des projets portés par les organisations de producteurs dans le cadre de leurs plans de production et de commercialisation. Il a également été convenu que l'EAPD rédigerait un document contenant toutes les mesures de marché mises en place pour ajuster et stabiliser le marché, ainsi qu'un guide répertoriant toutes les organisations de producteurs de la pêche et de l'aquaculture et leur travail.	Présentation par le représentant du DFPO des projets financés dans le cadre de son Plan de Production et de Commercialisation. Mise à jour du document d'orientation par le représentant de l'EAPD.	- Avis
Considération	Critères de durabilité	En 2018, la Commission européenne a lancé une évaluation du cadre des normes de commercialisation	Examen d'un projet d'avis sur l'élaboration d'indicateurs de	- Rapport du CSTEP - Présentation

		pour les produits de la pêche et de l'aquaculture. Une étude d'impact initiale a permis d'identifier des lacunes dans l'objectif de permettre au marché d'être approvisionné en produits durables. En avril 2021, le STECF a publié un rapport sur les critères et indicateurs permettant d'intégrer les aspects de durabilité, qui comprend la recommandation d'un système de notation. En 2023, le MAC a exprimé l'avis que le Cadre pour un système alimentaire durable serait l'option politique la plus appropriée pour l'intégration de la mesure et de la communication sur la durabilité environnementale et sociale. Même si le système d'étiquetage du Cadre pour un système alimentaire durable est actuellement en attente, nous avons continué à travailler sur trois indicateurs spécifiques à la pêche (impact sur les fonds marins, impact sur les stocks ciblés, impact sur les espèces sensibles). En décembre 2023, un groupe de travail d'experts a travaillé sur les deux derniers indicateurs mentionnés. Le rapport a été présenté lors de la réunion du 3 avril 2024. Il a été convenu, à titre de point d'action, que les commentaires des membres seraient recueillis pour être pris en compte lors de la prochaine réunion.	durabilité de la pêche par le CSTEP.	- Ébauche d'avis (par e-mail / espace membres)
Considération	EUMOFA	L'EUMOFA est un outil d'information sur le marché du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE développé par la Commission européenne. Dans le cadre du programme de travail de l'année 8 (2023-2024), le CCM s'est engagé à fournir des conseils sur les suggestions de sujets pour les analyses de structure de prix et les analyses thématiques à entreprendre par les	Examen du projet révisé d'avis sur les suggestions d'études à intégrer dans le programme de travail de l'EUMOFA.	- Ébauche d'avis (par e-mail / espace membres)

		experts de l'EUMOFA. Un questionnaire a été distribué aux membres du 3 au 15 janvier 2024. Le projet d'avis a été examiné lors de la réunion du 31 janvier 2024. Il a été convenu, à titre de point d'action, que le texte serait remis en circulation afin de recueillir de nouvelles suggestions et que la version mise à jour serait examinée lors d'une réunion ultérieure.		
--	--	--	--	--